

Décision DG n° 2024-211 - Désignation d'une inspectrice de l'ANSM (JOURDAN Béatrice)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;
VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

Décide

Article 1^{er} : Est désignée en qualité d'inspectrice de l'ANSM :

Madame Béatrice JOURDAN, Titulaire d'un Master 2 Qualité Sciences du Médicament, Produit de Santé, Qualité des Aliments, des Eaux et Boissons.

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait, le 17 mai 2024

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale de l'ANSM